

Sprayduster inflammable

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Sprayduster inflammable
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit KF04499, KF17440, KF17441
UFI : SM00-70NQ-F00A-42ER

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Aérosols
- Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERACTION
Jean-Baptiste de Ghellincklaan 23, box 101
9051 Gent Belgique
Téléphone : +32 9 380 8248; +32 9 380 8249
info@interaction-connect.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Giftnotrufzentrale (Österreich)
Tel. No.: +43 1 406 4343

Toxikologické informační centrum (Česká republika)
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Giftlinjen (Denmark)
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Mürgistusteabekeskus (Eesti)
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national/ või 16662 riiklikku)

Servicio de Información Toxicológica (España)
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Myrkytystietokeskus (Suomi)
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Giftinformationszentrum, Charité – Universitätsmedizin Berlin, Hindenburgdamm 30, 12203 Berlin (Deutschland)
Tel. No.: +4930 30686700

Κέντρο Πληροφοριών Δηλητηριάσεων (Ελλάδα)
Τηλ. Αρ.: (0030) 2107793777

Egészségügyi Toxikológiai Információs Szolgálat (Magyarország)
Tel. No.: +36 80 20 11 99

National Poisons Information Centre (Ireland)
Tel. No.: +353 (0) 1 809 2166

Sprayduster inflammable

Hosp. Niguarda Ca 'Granda - Milan, Tel. No.: +39 02 66101029; CAV National Toxicological Information Center - Pavia, Tel. No.: +39 038224444 (Italy)

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvija)
Tel. No.: +371 670 42473

Valstybinė vaistų kontrolės tarnyba (VVKT), Apsinuodijimų informacijos biuras (VTI) (Lietuva)
Tel. No.: +370 5 236 20 52

le Centre Antipoisons (Luxembourg)
Tel. No.: 8002-5500

Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Nederland)
Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Norsk Giftinformasjonssenter (Norge)
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Europejski numer alarmowy (Polska)
112

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)
Tel. No.: +40 021 318 3606

Národné toxikologické informačné centrum (NTIC) (Slovensko)
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Svensk Giftinformationscentral (Sverige)
Tel. No.: +46 08 331231

Enotna telefonska številka za klice v sili (Slovenija)
Tel. No.: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
-----------	-----------------------

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Sprayduster flammable

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Phrases EUH	: Aucun

2.3 - Autres dangers

<u>Substance PBT.</u>	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
<u>matière vPvB.</u>	- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
<u>Autres dangers n'entraînant pas la classification</u>	- En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	N°	%	Classe(s)	Concentrations spécifiques
butane INCI : BUTANE	n°CAS : 106-97-8 Numéro d'identification UE : 601-004-00-0 N°CE : 203-448-7	>= 65 - < 70	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	Non applicable
propane INCI : PROPANE	n°CAS : 74-98-6 Numéro d'identification UE : 601-003-00-5 N°CE : 200-827-9	>= 30 - < 35	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais. - en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. - Appeler immédiatement un médecin.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. - En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- L'ingestion est une voie d'exposition peu probable.

Sprayduster flammable

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Produits de décomposition dangereux - Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes - Assurer une aération suffisante.
- Eloigner toute source d'ignition.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes - Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Sprayduster flammable

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
- Risque d'explosion.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement - Laisser s'évaporer.

Méthodes et matériel de nettoyage - Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Techniques inappropriées - Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
- Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
- Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant
- Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aérosols

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Sprayduster flammable

butane (106-97-8)

VME ppm (FR)	800 ppm
VME mg/m ³ (FR)	1900 mg/m ³

DNEL / PNEC

propane (74-98-6)

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL court terme par voie orale (aigu)	0.464 mg/kg	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	2.21 mg/m ³	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	0.265 mg/m ³	Consommateurs	Systémique

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés - Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle - Lunettes avec protections sur les côtés

- BS EN ISO 16321-1:2022
- Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.
- Protection corporelle: non indispensable.

- Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).
- Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	gazeux incolore	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Aérosol sans odeur
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		< -20 °C	
Point éclair		< -20 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	

Sprayduster flammable

Limite inférieure d'explosivité	1.5 % Vol.
Limite supérieure d'explosivité	10.9 % Vol.
Pression de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Densité	0.56 kg/l
Solubilité (Eau)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Ethanol)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Acétone)	Aucune donnée disponible
Solubilité (Solvants organiques)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	365 °C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
Empoussièrement	Aucune donnée disponible
Aire de surface spécifique	Aucune donnée disponible
Forme	Aucune donnée disponible

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	560 g/l 100%
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible
Indice de réfraction	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides	Aucune donnée disponible
Tension de surface	Aucune donnée disponible
Concentration de saturation	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5 - Matières incompatibles

Sprayduster flammable

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Mélange

DL50 Orale (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (rat)	Aucune donnée disponible
DL50 Cutanée (lapin)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation poussières brouillard (rat)	Aucune donnée disponible
CL50 Inhalation vapeurs (rat)	Aucune donnée disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Sprayduster inflammable

Toxicité : Mélange

CE50 48h crustacés	Aucune donnée disponible
CL50 96h poissons	Aucune donnée disponible
CEr50 algues	Aucune donnée disponible
CEr50 autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible
NOEC chronique poissons	Aucune donnée disponible
NOEC chronique crustacés	Aucune donnée disponible
NOEC chronique algues	Aucune donnée disponible
NOEC chronique autres plantes aquatiques	Aucune donnée disponible

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Mélange

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

Substances

propane (74-98-6)	
Log KOW	2.36
butane (106-97-8)	
Log KOW	1.09 < V < 2.89

12.4 - Mobilité dans le sol

- Le produit n'a pas été testé.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Sprayduster flammable

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. - Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. - Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. - Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Aucune information disponible.
<u>Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE</u>	16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

<u>ADR Classe(s) de danger pour le transport</u>	:	2
<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (RID)</u>	:	2
--	---	---

Sprayduster flammable

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage (RID) :

Groupe d'emballage (ADN) :

Groupe d'emballage (IMDG) :

Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sprayduster flammable

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1000 mL
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	
<u>Propriétés et observations</u>	:	

Sprayduster inflammable

IATA

PCA - Quantités exceptées	:	E0
PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage	:	Y203
PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage	:	30kg
PCA - Instructions d'emballage	:	203
PCA - Quantité nette maximale par emballage	:	75kg
CAO - Instructions d'emballage	:	203
CAO - Quantité nette maximale par emballage	:	150kg
Dispositions particulières	:	
Code ERG	:	

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH Aucun
candidates

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 560 g/l

- -- RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'adapter ses annexes III et VII. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 168/5 le 21 juin 2006 ;
- -- RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 156, le 14 juin 2016 ;
- -- RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (JO L 203 du 26.6.2020, pages 28–58) ;
- -- DIRECTIVE DU CONSEIL du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols (75/324/CEE) (JO L 147 du 9.6.1975, p. 40)
- -- Le 16 décembre 2008, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges a été signé. Ledit règlement a modifié et abrogé les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 (le règlement REACH). Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 353, volume 51 du 31 décembre 2008 ;
- -- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (Journal officiel de l'Union européenne n° L 396, 30-12-2006, correction d'erreurs – n° L 136/3, 2007-5-29) ;
- -- L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).
- Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]
- P3a Aérosols inflammables
- 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC , 2008/47/EC

Sprayduster flammable

- Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.
- Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
- Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 28, 40

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique - Aucune information disponible.
effectuée pour le produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
2	04/06/2025		
1	05/06/2023		

Indication des modifications : Section : 3, 4, 6, 8, 9, 13, 15, 16

Abréviations et acronymes

- OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
- EC50 : Concentration efficace de la substance provoquant des effets néfastes chez 50 % des animaux testés.
- IATA : Association du transport aérien international.
- DNEL : niveau dérivé sans effet.
- CME0 : Concentration la plus faible avec effet observé.
- DME0 : niveau d'effet indésirable observé le plus bas.
- N° CE : Numéro de la Communauté Européenne
- IMDG : Marchandises dangereuses maritimes internationales.
- Numéro CAS : Numéro du Chemical Abstracts Service.
- NOEC : Concentration sans effet observé.
- NOEL : Aucun niveau d'effet observable.
- VLEP : Limite d'exposition professionnelle.
- CL50 : Concentration létale à 50 % d'un animal testé.
- PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
- ADR : L'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- PNEC : concentration prévue sans effet.
- RID : Transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- ATE : Estimation de la toxicité aiguë.
- TWA : moyenne pondérée dans le temps
- DL50 : Dose mortelle à 50 % d'un animal testé.
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Sources de données:

European Chemicals Agency (ECHA)
European Chemicals Bureau (ECB)
International Laboratories Organization (ILO)

Méthodes d'évaluation

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Sprayduster flammable

Textes des phrases réglementaires

Aérosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammable. - Catégorie 1
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Press. Gas	gaz sous pression

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*** **